

Vécu de la réalité post-carcérale et réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé

Adolf Mote

Institut National de la Jeunesse et des Sports, Cameroon

Jean Pierre Mbame

Université de Ngaoundéré, Cameroon

Deraine Ornella Mekong Zeh

Vandelin Mgbwa

Université de Yaoundé 1, Cameroon

Doi: 10.19044/esipreprint.5.2025.p139

Approved: 05 May 2025

Posted: 08 May 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Mote A., Mbame J.P., Mekong Zeh D.O. & Mgbwa V. (2025). *Vécu de la réalité post-carcérale et réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint.5.2025.p139>

Résumé

À la prison centrale de Yaoundé, on note une absence totale de suivi postpénal notamment l'existence des centres de remplacement des détenus à leur sortie de prison. En conséquence, les anciens pensionnaires éprouvent de nombreuses difficultés à se réinsérer après leur séjour en milieu carcéral. Ces lacunes témoignent d'une forme de dissonance cognitive entre les textes et le contexte. Dans ces conditions, comment être ex-détenu, faire face au vécu de la réalité post-carcérale et se réinsérer avec succès dans la vie socioprofessionnelle? Pour répondre à cette interrogation, la recherche s'est fondée sur des enquêtes, par entretiens et questionnaires, effectuées auprès d'un échantillon de 50 ex-détenus sélectionnés à partir de la technique d'échantillonnage accidentelle associée à la méthode boule de neige. De l'analyse des résultats, il ressort que l'inexistence des structures d'accompagnement post-carcérales, l'exclusion sociale et la situation économique ambiante du pays ont une incidence sur la réinsertion des ex-détenus.

Mots clés : Réalités post-carcérale, réinsertion socioprofessionnelle, ex-détenus

Post-Prison Experience and Socio-Professional Reintegration of Ex-Prisoners at Yaounde Central Prison

Adolf Mote

Institut National de la Jeunesse et des Sports, Cameroon

Jean Pierre Mbame

Université de Ngaoundéré, Cameroon

Deraine Ornella Mekong Zeh

Vandelin Mgbwa

Université de Yaoundé 1, Cameroon

Abstract

At Yaoundé Central Prison Yaoundé, there is a total lack of post-prison follow-up, particularly the existence of outplacement centres for prisoners on their release from prison. As a result, former inmates face many difficulties in reintegrating into society after their stay in prison. These shortcomings reflect a form of cognitive dissonance between the texts and the context. Under these conditions, how can you be an ex-prisoner, deal with the post-prison reality post-prison reality and successfully reintegrate into socio-professional life? life? To answer this question, the research was based on interviews and questionnaires carried out with a sample of 50 ex-prisoners selected using the accidental sampling technique snowball method. Analysis of the results the non-existence of post-prison support structures, social exclusion, and the country's economic situation have an impact on the reintegration of ex-prisoners.

Keywords: Post-prison realities, socio-professional reintegration, ex-prisoners

Introduction

Expériences propres au parcours intrinsèque de l'être, le vécu renvoie à tous les éléments qui meublent la vie d'une personne (Jodelet, 2006). Pour Rogers (2018), vivre c'est sentir dans son cœur et son corps la joie, le plaisir, la satisfaction, la fierté, le bonheur ; la tristesse, la peine, l'agressivité, la colère, la douleur. C'est se donner le droit d'écouter et d'exprimer, de façon responsable, les émotions et les sentiments qui nous habitent. Pour Malewska-Peyre (1990) l'itinéraire institutionnel prévu par la loi pour les délinquants contribue à cette image négative de soi. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à

soutenir que le processus judiciaire et l'incarcération peuvent avoir des effets à long terme sur l'image que les gens qui passent au travers ont d'eux-mêmes. À ce propos, Rostaing (2021) parle de « prise en charge institutionnelle enveloppante, remise en cause identitaire, atteinte à la dignité » pour considérer le passage en prison comme une épreuve aux externalités négatives. Goffman (1975), décrit cette stigmatisation globale (séjour en prison) comme un moyen de contrôle social. Selon lui, le processus judiciaire est un moyen de contrôle social formel mais toute la stigmatisation qu'il peut engendrer fait partie d'un contrôle social informel dont l'outil principal est la mauvaise réputation. Cette dernière peut avoir des conséquences d'autant plus graves car le représentant de ce contrôle informel se trouve à être le public au sens large. L'étendue de ce contrôle peut alors aller jusqu'à des gens étrangers à la personne stigmatisée. Il peut ainsi arriver que l'individu ne soit plus identifié que par le stigmate qu'on lui colle ; et par-conséquent socialement disqualifié.

Pour Le Breton (2009), « l'existence ancienne est occultée, devenue insignifiante ou anecdotique ». Pour expliquer ce phénomène, un concept clé ressort à travers les écrits de Goffman (1975), qui compare le vécu du détenu à celui des conscrits dans les camps militaires, les asiles, les camps de concentration. Ce processus d'aliénation se ferait par l'intermédiaire de phénomènes tels que les techniques de mortifications. Celles-ci peuvent impliquer un isolement, un dépouillement et une « contamination physique et morale » de l'individu de plus en plus « *dépersonnalisé* » et « *façonné* » selon le moule préétabli de l'institution totale (Vauclair, 1986). Ces techniques de mortification, entendues comme dépouillement de biens personnels, s'apparentent au phénomène plus large de « prisonnérification » dans lequel le détenu intègre, à différents degrés, les normes, coutumes et culture du milieu (Lemire & Vacheret, 2007; Haney, 2003). La prisonnérification est donc « *semblable à l'assimilation en termes de processus, mais moins radicale en termes de résultats* » (Normandeau et Vauclair, 1986). En effet, l'individu y perd petit à petit son statut, son identité d'avant, pour ne devenir qu'un détenu parmi d'autres. À ce propos, Hassine (2011), décrit le moment où il dut donner ses vêtements au gardien (qui était en présence d'un autre détenu silencieux). La façon dont les détenus perçoivent le regard des autres sur eux et comment cette perception influe sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. En fait, il semble mouler des relations interpersonnelles dans la méfiance et le rejet. Cela n'est pas sans rappeler Foucault (1975) qui estime que « le détenu ne doit jamais savoir s'il est actuellement regardé ; mais il doit être sûr qu'il peut toujours l'être ».

En outre, les techniques de mortifications de la personnalité, comme par exemple le rituel d'admission (traitement de masse impersonnel qui effectue le « nivellement et l'homogénéisation » de cette population) joueraient sur l'image qu'ont les détenus d'eux-mêmes (Lemire et Vacheret,

2007). Un autre aspect qui paraît incontournable pour étudier la perception de soi qui se transforme possiblement avec la stigmatisation qu'impliquerait l'incarcération est la relation des détenus avec les gardiens. En effet, Lemire et Vacheret, (2007) soutiennent que « les milieux pénitenciers et professionnels se rejoignent dans le pessimisme de leurs attentes et objectifs respectifs envers la population carcérale ». Dans l'organisation même du milieu carcéral serait établi et bien ancré un fossé difficilement franchissable entre les gardiens et les détenus, chacun ayant une idée stéréotypée négative de l'autre.

Par-ailleurs, lorsque l'on tente d'explorer la question de la perception qu'ont des détenus d'eux-mêmes, il est essentiel de se pencher sur ce qu'implique le fait même d'être incarcéré. Sykes cité par Normandeau et Vaucraire (1986) soutient que l'incarcération est plus que la perte de liberté. En effet, il y aurait en contexte carcéral des attaques profondes à l'image de soi et à la « valeur personnelle » des détenus. Ces attaques (qui peuvent se concrétiser au travers de divers phénomènes précités : atteinte à l'intégrité, relations négatives avec les gardiens, etc.) seraient souvent bien plus dévastatrices que l'attaque physique. L'emprisonnement devient beaucoup plus que la perte du mouvement ; c'est le rejet intense d'un individu par la société.

La resocialisation des anciens pensionnaires n'étant pas anodine, les institutions internationales (ONU, HCR, UNESCO, etc.) optent pour une réinsertion à visage humain. Pour ces organismes, le but ultime de la sanction, n'est pas de nier l'existence sociale et juridique de l'ex-détenu, mais de lui tracer la voie de l'amendement et de la conformité. C'est pour cette raison que les programmes de réinsertion qui lui sont proposés durant la détention portent sur des activités multiples (corvées payantes, formations classiques de type scolaire, initiation aux métiers industriels et commerciaux, etc.). La réinsertion des ex-détenus est donc d'une importance capitale pour le devenir des individus et des sociétés. Elle témoigne du chemin à parcourir dans un concert de contraintes susceptibles d'entraver les perspectives de se sentir Homme en dépit des erreurs de parcours, au demeurant sanctionnés. À ce niveau, le plus grand soulagement de l'ex-détenu est de se voir restaurer dans son statut de citoyen libre prompt à tenter l'aventure du vivre ensemble harmonieux. Il se projette ainsi dans le futur nonobstant les réalités auxquelles il aura à faire face. Lesquelles réalités rythment et conditionnent son devenir mis en relation avec son douloureux passé.

Au Cameroun, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT, 2011, P. 21), dans son rapport fait ressortir des carences en termes de manque d'institutions de remplacement des détenus à leur sortie de prison. Ce faisant, les anciens pensionnaires dans leur majorité éprouvent toutes les difficultés à disposer d'un emploi en raison de leur faible préparation à affronter le monde du travail avec des armes appropriées. Le rapport émanant de la PCY révèle que sur 5000 détenus ayant recouvré la liberté

entre 2018 et 2022, seuls 100 soit 5% ont pu se réinsérer activement dans un secteur économique viable. Par ailleurs, des investigations faites sur le terrain indiquent que près de 40% de ces anciens incarcérés ont récidivés. Or, au vu des textes existants, l'on se serait attendu à une meilleure participation des anciens prisonniers à la vie socio-économique locale voire nationale. La politique pénitentiaire camerounaise prône l'accueil et l'insertion socio-économique de tous ceux qui, pour une raison ou une autre a expérimenté les rigueurs et les douleurs des peines privatives. À cet effet, l'article 22 du décret de 2010/365 du 29 Novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire stipule que « le corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire est chargé de la préparation à la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice ». Le décret de 1992 portant régime pénitentiaire au Cameroun fait chorus au précédent texte en indiquant, en son article 12, que « le service des activités socio-culturelles et éducatives est chargé de la formation des détenus » afin de faciliter leur possible réinsertion.

Cette dimension citoyenne suggère le respect des « procédures » qui relèvent des normes admises. Dans ce contexte, les acteurs sociaux définissent un idéal de vie dont les valeurs éthiques et démocratiques ouvrent la voie à une relation d'échange entre eux. Il s'en suit ainsi un dialogue entre l'État et le citoyen propice à la réinsertion de ceux qui étaient exclus momentanément du jeu social. À ce titre, Mendras & Oberti (2000) estiment que la société propose des situations sociales plus ou moins reconnues dans lesquelles chacun occupe la place qui lui revient (l'État, les communautés, les individus). Par cette allégation, l'auteur démontre que les réalités ambiantes influent sur la position de certains acteurs sociaux.

Le problème qui ressort de cette étude est celui des difficultés qu'éprouvent les ex-pensionnaires de la prison centrale de Yaoundé à se réinsérer après leur séjour en milieu carcéral. Et ce n'est pas tout. Le rôle actif des ex-détenus devenus « *libres* » ne se manifeste pas indépendamment du champ social dans lequel, inévitablement, ils s'insèrent. Il est, comme le dit justement Jodelet (2006), « *socialement marqué* ». Les significations, notamment, que le sujet attribue à l'objet de représentation sont largement déterminées par les valeurs, les idées, les modèles et les références du groupe auquel il appartient. Le vécu expérimentiel a pour but de mettre l'accent sur l'irréductibilité de l'expérience de l'ici et du maintenant, et sur la nécessité de se centrer sur la production de sens dans l'expérience de la vie quotidienne et le flux de son vécu (Jodelet 2006).

Méthodologie

L'étude conduite a reposé sur une combinaison méthodologique associant une approche par questionnaire et un volet qualitatif par entretiens

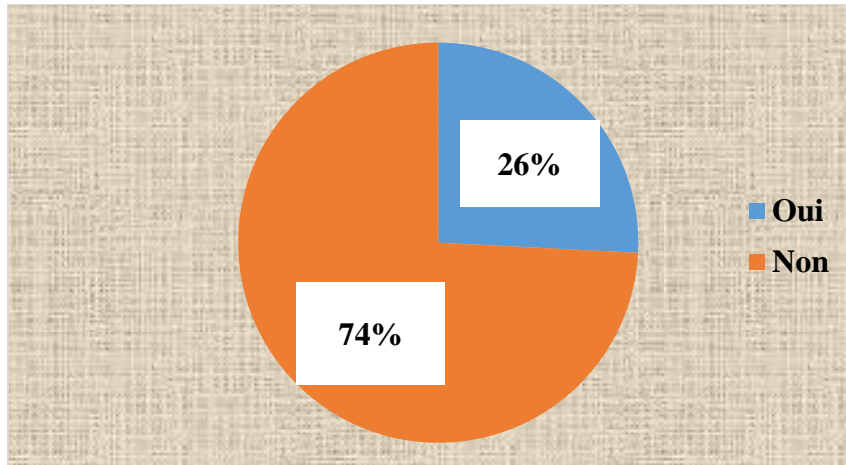
individuels, impliquant 50 ex-détenus sortis de la Prison Centrale de Yaoundé durant la période allant de l'année 2021 à 2024. Ils ont été recrutés à partir d'un échantillonnage par participation volontaire associant un volet boule de neige ; consistant à demander aux premiers ex-détenus inclus dans l'échantillon d'en indiquer des informations permettant d'entrer en contact avec les autres répondants aux mêmes critères de choix. La même demande leur sera adressée et ainsi de suite. Elle se met en place de manière procédurale et a consisté à inclure les ex-détenus à chaque fois qu'ils acceptaient de participer à l'étude, lors de nos descentes sur le terrain. Ainsi, par effet « boule de neige » (Wilhelm, 2014), c'est l'ex-détenu enquêté, qui nous renseignait sur le « confrère » à rencontrer. Les critères d'inclusion dans l'échantillon ont permis, avec l'apport du service du personnel de la prison, de repérer et d'écarter les détenus qui ont souffert de maladies graves et avérées ; qui se sont retrouvés dans l'incapacité de participer à l'enquête en raison des traumatismes ou post-traumatismes apparents ; qui vivent hors de la ville de Yaoundé. Ont également été exclus les mineurs ayant repris le chemin de l'école ; les majeurs sous tutelle familiale ; les ex-détenus politiques et les ex-détenus ayant purgé des peines de moins d'un an.

Les données présentées dans cette étude ont été récoltées à partir de la technique du questionnaire adressé aux ex-détenus. Elle comporte des questions fermées, ouvertes et mixtes. Toutes ces questions (30) ont été présentées sous forme d'items en fonction des hypothèses, notamment : **le manque de structures d'accompagnement ; l'exclusion sociale et la situation économique ambiante.** Des entretiens semi structurés ont été également privilégiés dans le cadre de la présente réflexion avec des responsables de l'administration pénitentiaire, de structures sociales publiques et de structures économiques afin d'avoir une idée plus affinée des contours des réalités post-carcérales et analysées grâce à la méthode de l'analyse de contenu.

Résultats

Le manque de structures d'accompagnement

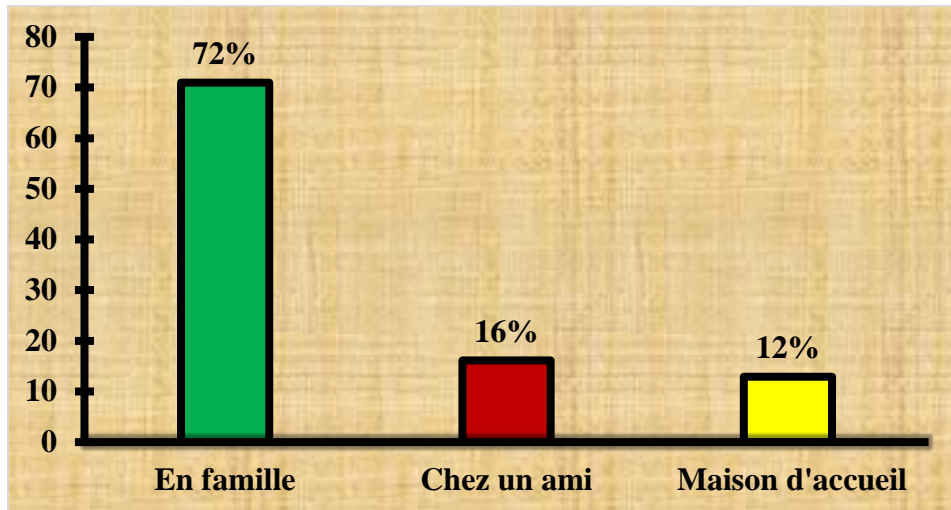
Il s'agit des structures mandatées officiellement pour l'encadrement et l'assistance des ex- détenus. L'analyse de l'aspect de la réinsertion nous a permis d'apprécier l'importance de ce point dans le champ des priorités des pouvoirs publics.



Graphique 1: Représentation des ex-détenus ayant reçu ou non un encadrement durant la détention

Il découle de l'observation du graphique N°1 ci-dessus, que 26% des détenus sortis ont reçu un encadrement et 74% n'en ont pas bénéficié. L'encadrement porte sur les modules forts éloignés des réalités d'insertion. C'est ainsi que des plaquettes sans profondeurs sont présentées dans des domaines sujets à question comme, la religion, ou la politique. Dans ces cas, l'encadrement s'apparente à un embrigadement. Or tous les détenus reconnaissent l'importance d'un encadrement plus opérant c'est-à-dire plus apte à faciliter leur réinsertion. Il ressort dans le code pénal camerounais en son article 40 que tout détenu ayant passé plus d'un an en détention peut bénéficier à sa demande et sur instruction du juge d'une assistance postpénale dont les conditions générales et spécifiques sont élaborées par le même texte. Les entretiens menés avec le Délégué régional de l'administration pénitentiaire et la directrice du CPFF de Yaoundé 5 ressortent que *« il n'existe pas de service de suivi postpénal ; il y'a des assistants sociaux mais ils s'arrêtent à la prison. Certes dans les prisons, quelque chose est fait dans ce sens mais « les actions menées jusqu'ici sont trop classique, inconsistante, irrégulière pour qu'on pense en tirer le meilleur profit en terme de suivi sur le terrain »*,

L'exclusion sociale



Graphique 2 : Représentation des ex-détenus en fonction du lieu d'accueil à la sortie de prison

Ce graphique montre que plus de 70% des personnes interrogées ont été accueillies en famille. On note aussi qu'à la sortie de prison, près de 30 % des ex-prisonniers sont reçus par des amis ou par des maisons d'accueil. L'enquête a également démontré que 18% des enquêtés ont eu un accueil hostile, 19% ont eu un accueil mitigé et 13% ont eu un accueil chaleureux. Cette situation montre à suffisance ce que produit l'incarcération sur la nature des relations des ex-détenus avec leur environnement. Il ressort également que 90% soit presque la totalité des enquêtés ont subi des frustrations à leur sortie de prison. Toutefois, malgré ces ressentis très peu d'ex-prisonniers (10%) ont exprimé le désir de retourner en prison. Enfin, 84% des ex-détenus enquêtés pensent que le rejet représente effectivement un frein à leur réinsertion. En effet, le rejet traduit une volonté de construire la société autrement en refusant d'intégrer tous ceux qui ont connu l'amère expérience des peines privatives justifiées ou non. C'est ainsi que le chef des activités socio-culturelles et éducatives s'exprime en ces termes sur la question : « *nous-mêmes gardiens de prison, sommes regardés de haut par les populations, à plus forte raison les détenus ?* ».

La situation économique

Tableau 1: Répartition des ex-détenus selon qu'ils ont postulé à un emploi après la sortie de prison ou pas

Modalités	Effectifs	Pourcentages (%)
Oui	5	10
Non	39	78
Ancien emploi	6	12
Total	50	100,0

Les résultats du tableau 17 révèlent que 10% de la population enquêtée ont postulé à un emploi après sa sortie de prison, tandis que 78% ne l'ont pas fait. Par ailleurs, 12% de cet échantillon sont retournés à leur ancien emploi. L'analyse des entretiens menés ont permis de comprendre que les ex-détenus après leur libération se retrouvent assez fragilisés sur le plan des opportunités d'emploi. Pour le responsable économique : *« C'est ainsi que dans la forte compétition sur le marché du travail salarié ou autonome, les ex-prisonniers sont défavorisés. N'ayant pas reçu de formation spécifique en prison, ne disposant pas de ressources pour monter les projets et les finances, ces ex-détenus se résignent à vivre à minima »*. En effet, au Cameroun l'incarcération ferme revêt des conséquences lourdes sur le parcours professionnel de l'intéressé. L'article 574 du nouveau code de procédure pénale énonce ainsi que toute une condamnation ferme est transcrite dans le casier judiciaire du condamné. Ce dernier perd donc automatiquement toute possibilité de jouir de certains droits comme celui de travailler dans certaines structures.

Discussion

L'objectif à atteindre dans cette étude était d'analyser l'incidence du vécu de la réalité post-carcérale sur la réinsertion socio-professionnelle des ex-détenus de la Prison Centrale de Yaoundé. Les résultats obtenus à l'issue des enquêtes montrent que les réalités post-carcérales déterminent le niveau de réinsertion des ex-détenus de la Prison Centrale de Yaoundé. Ces résultats sont identiques à ceux de Moté, Mbame et Nguidjo (2022) qui ont démontré que la mission première de l'administration pénitentiaire est de préparer une réinsertion. En effet, pour eux, ce n'est qu'en remettant en mouvement, dans une dynamique qui allie assurance et désir-projet, que l'individu pourra se reconstruire afin de réinventer un réseau vivant entre lui et le monde qui l'entoure. Le profil sociologique des ex-détenus indique une forte population des hommes (88%). Le résultat n'est guère surprenant lorsqu'on sait que la gente masculine est plus encline à prendre des risques et à développer des comportements déviants susceptible de donner cour à des sanctions. Par ailleurs, les résultats fondés sur l'âge révèlent que les répondants sont jeunes

dans leur grande majorité (64%). Ces jeunes, par-ailleurs célibataires pour la plupart, ont un faible niveau de scolarisation (58%) et ont purgé des peines allant de 1 à 5 ans de prison (80%). Il apparait ainsi un lien entre le niveau d'étude, le statut matrimonial et le nombre d'années passées en prison.

Les données recueillies sur le manque de structures de suivi postpénal démontrent une association forte ($CC: 0,328$) entre le manque de structures de suivi postpénal et le niveau de réinsertion des ex-détenus. Des entretiens passés avec différents responsables de l'administration pénitentiaire, il ressort que cette situation est réelle et entraîne des difficultés chez les ex-détenus. Dans cette configuration, le prisonnier isolé ne peut que compter sur lui-même. La matière, il doit affronter des réalités qui nécessitent un autre regard. Plus inquiétant l'encadrement préconisé dans le cadre des mesures de réinsertion initiées en prison est fait à minima. Livré à lui-même, à la sortie de prison, l'ex-détenu ne dispose d'aucune attache référentielle en matière de suivi et d'accompagnement dans un univers où les indices d'intégration sont faibles même pour ceux qui ne sont pas stigmatisés comme les prisonniers.

L'objectif au niveau de l'exclusion sociale était de mesurer le lien qui pouvait exister entre les pratiques d'exclusion sociale et la réinsertion des ex-détenus. Il ressort après calcul du khi-deux et de celui du coefficient de contingence ($CC : 0,429$), que l'association entre ces deux variables est très forte. Les entretiens passés avec quelques représentants de la population, des chefs de famille et les ex-détenus eux-mêmes, nous ont révélé que l'exclusion sociale est une véritable barrière au processus de réinsertion de ces derniers. En effet, cette dernière se manifeste à plusieurs niveaux (dans la famille, dans le voisinage, à l'embauche, bref dans l'environnement de l'ex détenu) et de plusieurs façons (par la peur, par le regard méprisant, par le soupçon et les accusations parfois non-fondées même). Ces derniers se sentent frustrés et fuient la plupart du temps la société, pour se réfugier dans leurs gangs où ils sont acceptés et non rejetés. Pour Goffman, 1968 cité par Lacaze (2008), le sujet considéré comme déviant est d'abord étiqueté comme tel par ses proches, puis par les institutions qui vont sanctionner ses transgressions. À chaque étape « le sujet va intérioriser l'image que les autres se font de lui et va s'auto-définir comme déviant », façonnant ainsi tout un pan de son identité. Cette identité déviante va à son tour favoriser la commission d'actes déviants ce qui en retour va solliciter de nouvelles réactions sociales stigmatisantes. Le rôle actif du sujet ne se manifeste pas indépendamment du champ social dans lequel, inévitablement, il s'insère. Il est, comme le dit Jodelet (2006), socialement marqué. Les significations, notamment, que le sujet attribue à l'objet de représentation sont largement déterminées par les valeurs, les idées, les modèles et les références du groupe auquel il appartient. Les représentations sociales constituent des élaborations

cognitives singulières, destinées à construire la réalité de façon symbolique, et marquées par des insertions collectives particulière.

Cette hypothèse va dans le sens des travaux de Moté, Mboe et Mgbwa (2024) qui ont montré avec Kaës (2022) que durant les situations de prise en charge des personnes en situation de précarité, les besoins de la situation et les besoins de la personne sont à prendre en compte.

Cette étude a également cherché à savoir s'il existe un lien significatif entre la situation économique du pays et la réinsertion des ex-détenus. De ce fait, le calcul du khi-deux et le coefficient de contingence ($CC : 0,351$) montrent que le lien entre ces deux variables est fort. En effet, en dehors de nos observations qui ont permis de voir que les ex-détenus vivent dans la précarité, le chômage comme bon nombre de citoyens, l'analyse des textes sur la question a permis de découvrir que la situation économique des ex-détenus se complique davantage avec leur casier judiciaire désormais « pas propre ». Cette marque les empêche de jouir de tous leurs droits et d'entrer dans la vie sociale et professionnelle comme le commun des citoyens. Dès-lors, ne disposant pas de tous les atouts réservés aux citoyens ordinaires, ils éprouvent des difficultés à développer une activité génératrice de revenus. Sur ce plan, les représentations dont ils font l'objet et qui reviennent dans la théorie de l'étiquetage de Goffman (1963), révèlent qu'il est particulièrement difficile à un individu marqué dans un espace résiduel d'intégrer le cercle des entrepreneurs par opportunité. Il s'avère à ce titre plus que judicieux de penser à donner à l'ex-prisonnier les moyens de s'assumer dans un univers de contraintes.

Conclusion

L'objectif recherché dans cette étude était d'analyser l'incidence des réalités post-pénitentiaires sur la réinsertion socio-économique des ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé. Il se trouve que plusieurs ex-détenus éprouvent des difficultés à trouver un emploi après leur sortie de prison. Cette situation va jusqu'à entraîner la récidive chez certains d'entre eux. Un tel décalage nous a amené à rechercher dans ce travail les facteurs qui justifient le phénomène observé. À cet effet, la recherche s'est orientée vers une enquête articulée autour des entretiens avec les responsables de l'administration pénitentiaire et ceux de quelques structures sociales et économiques de la ville de Yaoundé et d'un questionnaire administré à 50 ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé choisis par le biais de la méthode accidentelle associé à la boule de neige. De cette réflexion, il ressort clairement que les ex-détenus ne bénéficient d'aucun suivi post-carcéral car, il n'existe pas de structures à cet effet. Bien plus, ces derniers subissent des discriminations dans leur environnement de la part de leurs familles, de leur voisinage et même des employeurs auprès desquels ils sollicitent un emploi.

Enfin, leur situation économique s'est détériorée après leur libération à cause du contexte actuel de crise économique qui sévit dans le pays, lequel affecte davantage les ex-détenus marqués du sceau d'un stigmat social qui réduit le champ des opportunités qui s'offrent à eux sur le plan professionnel. Par ailleurs, il s'est avéré que les ex-détenus souffrent d'un manque d'information sur la manière de faire face aux exclusions dont ils sont l'objet. Ces indications prouvent à l'évidence, que les réalités post-carcérales que vivent les ex-détenus ne concourent pas à leur réinsertion. Cette conclusion est confirmée par le test du khi-deux utilisé pour établir les niveaux d'incidence entre les variables.

Au demeurant, l'étude a révélé que, quelle que soit la pertinence des mesures prises, seule une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant dans le champ de la réinsertion et du développement social peut favoriser la mise en place d'un mécanisme de facilitation de la réinsertion post-carcérale. Toutefois, ce travail est loin d'être épuisé car, même s'il a le mérite d'avoir abordé la question du vécu des réalités post-carcérales, d'autres suggestions y afférentes pourraient constituer un prétexte pour des réflexions futures, portant par exemple, sur les dissonances cognitives dont pourraient souffrir les anciens pensionnaires des prisons camerounaises.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont signalé aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : Les auteurs n'ont obtenu aucun financement pour cette recherche.

References:

1. ACAT, (2011). *Humanisation des conditions de détention au Cameroun : l'impératif d'adopter des peines alternatives à l'emprisonnement*. Rapport sur les prisons.
2. Goffman, E. (1968). *Asiles, études sur la condition sociale des maladies mentales et autres reclus*. Paris, Minit.
3. Goffman, E. (1975). *Stigmat, les usages sociaux des handicaps*. Paris, Minit.
4. Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
5. Haney, C. (2001). *L'impact psychologique de l'incarcération : implications pour une réintégration post-prison*. Mémoire Université de Californie, Santacruz.
6. Hassine, V. (2011), *Life without parole: living and dying in prison today*. Oxford University Press; 5th edition.

7. Jodelet, D. (2006). *Place de l'expérience vécue dans le processus e formation des représentations sociales*. Sous la Direction de Valérie Hass, *les savoirs du quotidien. Transmissions, Appropriations, Représentations*. PP 235-255. Les Presses Universitaires de Rennes.
8. Jodelet, D. (2006). Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales. *Les savoirs du quotidien, Transmissions, Appropriations, Représentations*. Les Presses de l'Université de Rennes, 274 pp.
9. Kaës, R., Missenard, A., Anzieu, D., Guillaumin, J. (2022). *Collection Inconscient et culture*. Dunod.
10. Lacaze, L. (2008). La théorie de l'étiquetage modifiée, ou l'« analyse stigmatisée » revisitée. *Nouvelle revue de psychosociologie*. N°5, PP 183-199.
11. Le Breton, D. (2009). Entre douleur et souffrance : approche anthropologique. *L'information psychiatrique*. 4(85), pp 323-328.
12. Lemire, G. & Vacheret, M. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Presses de l'Université de Montréal.
13. Malewska-Peyre, H. (1990). *Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires*. Paris, PUF.
14. Mendras, H., Oberti, M., (2000). *Le sociologue et son terrain*, éd Armand Collin, Paris.
15. Moté, A., Mbame, J.P., et Nguidjo, F., 2022, Effets du théâtre en milieu carcéral : entre prisonnérification et reconstruction personnelle. *Annales de l'Université de Craïova, series Psychologie-Pedagogie*. <https://doi.org/10.52846/AUCPP.2022.2.17>, 44(2) 203-214.
16. Normandeau, A., & Vaclair, M. (1986). Sociology of the Prison environment: selective bibliography. *Canadian Journal of criminology*, 28(4), 415-433.
17. Rostaing, C. (2021). *Une institution dégradante, la prison*. Paris, Galimard (coll. « essais »), 320 p.
18. Satin, A., & Shastry, W. (1993). *L'échantillonnage : Un guide non mathématique*. Ottawa, Statistique, Canada, 100p.
19. Princesse D., D., B.N. (2019). *Aptitudes requises pour les professionnels de l'animation et construction identitaire chez les personnes vivant dans le milieu carcéral*. Mémoire soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.
20. Vaclair, J. (1984). L'observation en éthologie. *L'observation*. PP.123-136
21. Wilhelm, M. (2014). Rapport de méthodes, échantillonnage boule de neige : la méthode de sondage déterminé par les répondants. *Office fédéral de la statistique (OFS)*. Université de Neuchâtel, Suisse.

22. Décret de 2010/365 du 29 Novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire au Cameroun.
23. Décret N°92/052 du 27 mars 1992 portant Régime Pénitentiaire au Cameroun.
24. Décret n° 92/054 du 27 mars 1992 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.